



OBLIGATION EN SECURITE INCENDIE

AGEFIM



BET-AGEFIM CONSULTANT
34 Traverse de la Paoute – 06130 GRASSE
Mail : bet@lvi.immo

	Conditions d'obligation	Localisations	Minimum réglementaire
Extincteurs de fumée	Hauteur du bâtiment supérieur à 50 m	Cage d'escalier	1 par cage
	Tout bâtiment	Garage (parking collectif)	1 pour 15 places + caisse de sable à chaque niveau + plan d'intervention par niveau
	Tout bâtiment	Chaufferie au fioul	2 dans le local + 1 (si local de stockage différent) + caisse de sable + bac de rétention
	Tout bâtiment	Chaufferie à gaz	1 avec panneau ne pas utiliser sur flamme gaz
	Tout bâtiment	Chaufferie au charbon	1
Blocs - portes coupe-feu	PC avant 5 mars 1987 et Plancher bas à 28 m au maximum	Locaux de poubelles	Résistance aux flammes de 15 minutes
		Escaliers	
		Locaux de chaufferie	
Plans des sous-sols et rdc	Tout bâtiment	Hall, escaliers et ascenseurs	Affichage au niveau des entrées + consigne de sécurité + registre de sécurité
Détecteur de fumée	Interdiction dans les parties communes		